IMPLANTATION DE DROIT



IMPLANTATION DE FAIT



IMPLANTATION PROJETEE



LÉGENDE - PLANS

- Sol
- Nouvelle maçonnerie
- Mur existant
- Isolant

LÉGENDE - MATÉRIAUX

SITUATION DE FAIT :

- Briques non vernissé
- Enduit ciment non belge
- Menuiseries bois non vert
- Céramique bois non vert
- Panneaux panos beige
- Menuiseries bois non blanc
- Briques non blanc
- Tuiles non vernissé
- Menuiserie bois non vert
- Polycarbonate ondulé

SITUATION PROJETÉE :

- Neuve enduit non beige - RAL 1013
- Menuiseries PVC blanc brillant - RAL 9010
- Nouvelle ondemetalle métallique - RAL 7016
- Nouvelles tuiles non vernissé
- Nouvelle suite Briques non blanc - RAL 1013
- Nouvelle suite Briques - RAL 7016
- Soubassement béton ton gris - RAL 7016
- Nouvelle menuiserie blanc de suite - RAL 7016
- Nouveaux panneaux photovoltaïques

LÉGENDE - ABRÉVIATIONS

CSI	Section sèche	RDC	Rez-de-chaussée
CSV	Section visible	RDJ	Rez-de-jardin
CSP	Section sous plafond	RDV	Rez-de-voirie
CSPE	Section sous plafond	RE	Réservoir eau
CSPV	Section sous plafond visible	RI	Réservoir incendie
CSPVE	Section sous plafond visible	SAS	Sas d'entrée
DCH	Dégagement chaudière	SDB	Salle de bain
DCHE	Dégagement chaudière	SDD	Salle de douche
DCHV	Dégagement chaudière ventilé	SDE	Salle d'eau
DCHVE

Élévation de façade rue



Élévation de façade arrière

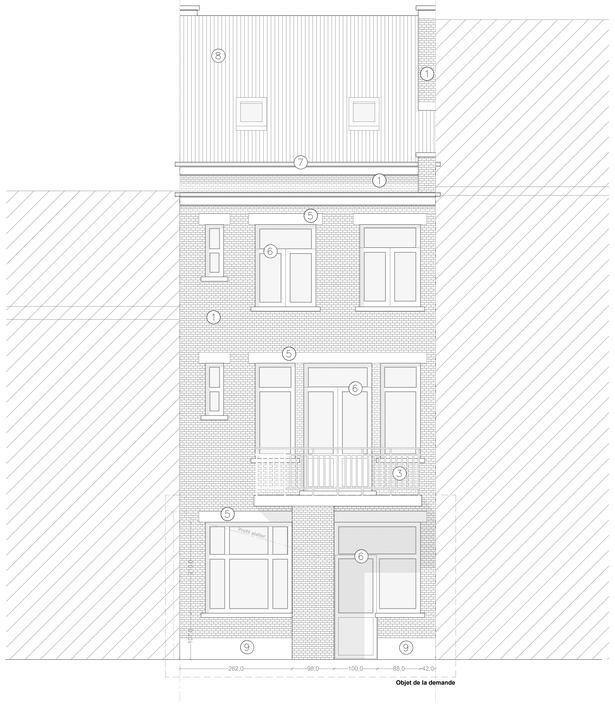

Coupe AA'

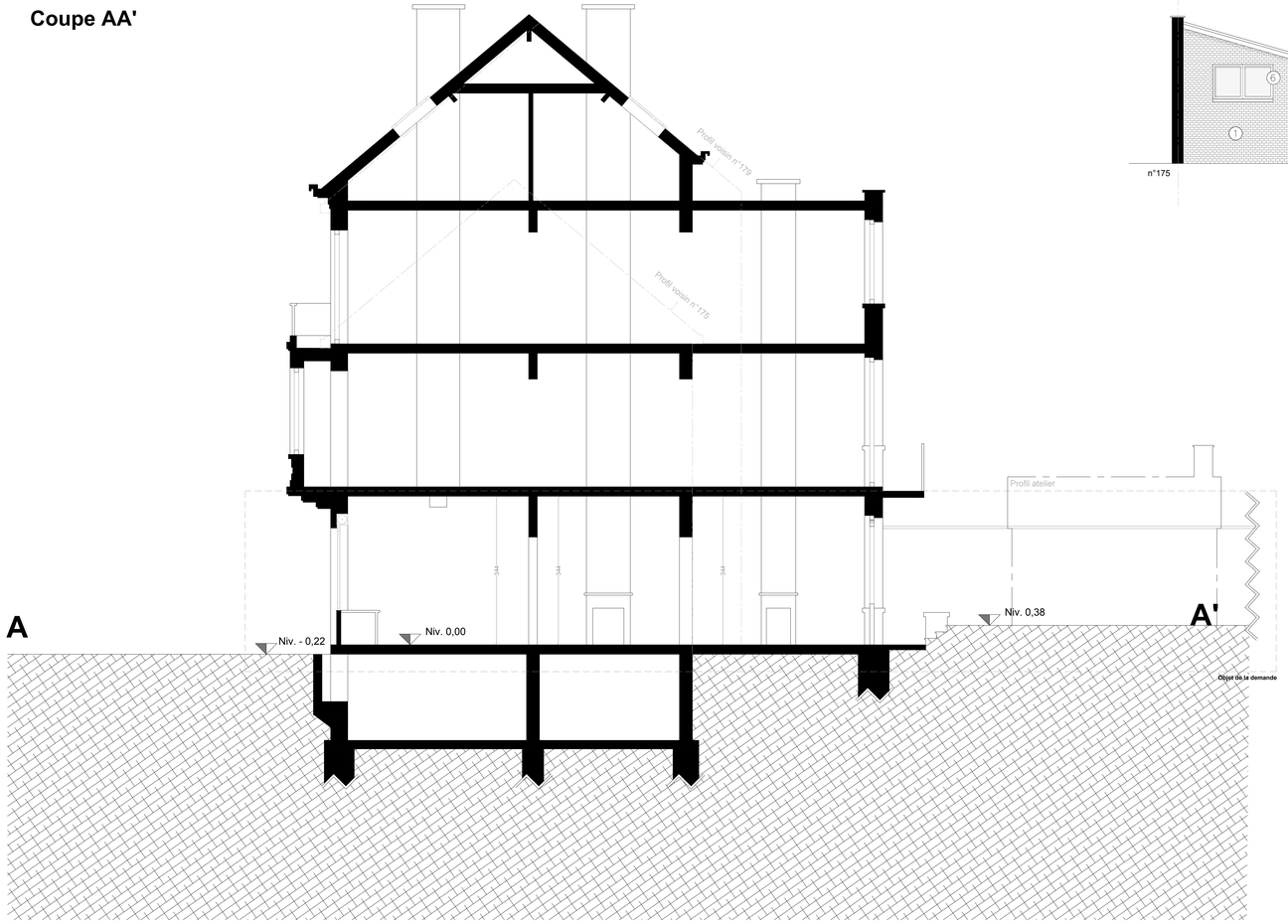

Élévation atelier

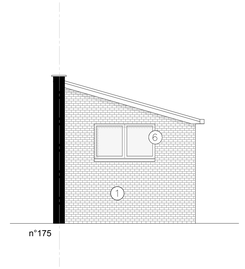

Élévation latérale atelier



Plan de sous-sol

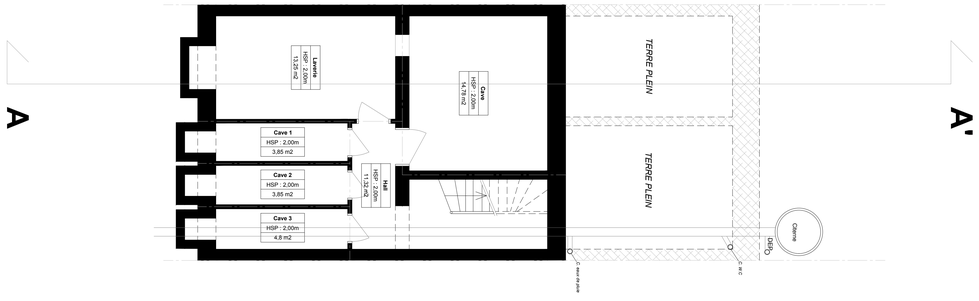

LÉGENDE - PLANS

- Sol
- Mur existant
- Nouvelle maçonnerie
- Isolant

LÉGENDE - MATÉRIAUX

SITUATION DE DROIT :

1. Briques ton orange
2. Enduit ciment ton beige
3. ferronneries ton noir
4. Ceramique ton noir
5. Parement pierre beige
6. Menuiseries bois - ton blanc
7. Boiserie ton blanc
8. Tuiles ton orange
9. Enduit béton ton gris
10. Panneau ondulé

SITUATION PROJETÉE :

11. Briques ton orange
12. Nouvel enduit ton beige - RAL 1013
13. Menuiseries PVC ton blanc - RAL 9010
14. Nouvelle acrotère/tablette métallique - RAL 7016
15. Nouvelles tuiles ton orange
16. Nouvelle porte d'entrée PVC ton blanc - RAL 1013 3 ouvertures boîtes aux lettres
17. Soubassement béton ton gris - RAL 7016
18. Nouvelle descente d'eaux de pluie - RAL 7016
19. Nouveaux panneaux photovoltaïques

LÉGENDE - ABRÉVIATIONS

HA.	Hauteur allège	**EI30'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 30 minutes
HF.	Hauteur fenêtre	**EI60'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 60 minutes
HP.	Hauteur porte	**DEP.**	Descente eaux pluviales
HSP.	Hauteur sous plafond	**EU.**	Eaux usées
HSFP.	Hauteur sous faux-plafond	**EF.**	Eaux fécales
SE.	Surface nette éclairante	**OAR.**	Ouverture d'alimentation réglable
SH0.	Surface hauteur : 0 m	**OAM.**	Ouverture d'alimentation mécanique
SH150.	Surface hauteur : 1,50 m	**OT..**	Ouverture de transfert
SH230.	Surface hauteur : 2,30m	**OER.**	Ouverture d'évacuation réglable
NIV.	Niveau	**OEM.**	Ouverture d'évacuation mécanique

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Transformation d'un logement 1 chambre et son commerce en un appartement 2 chambres

RUE LÉON THÉODOR 177
1090 JETTE

PROVINCE - BRUXELLES

COMMUNE - JETTE

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

[redacted]

SIGNATURE :

ARCHITECTE

MR CHARLES GUÉNÉZAN
Av. Charles-Quint, 331 bte 4
1083 Bruxelles
N° Architecte : 3007731
+32 470 84 87 76
charles.guenezan@outlook.com

SIGNATURE :

PROPRIÉTAIRES	INGÉNIEUR EN STABILITÉ	INGÉNIEUR EN TECHNIQUES SPÉCIALES	ENTREPRISE

SITUATION DE DROIT :

Élévations, coupe et plan du sous-sol

Plan n°/ 2 /7 indice A

0	20/04/2026	Date d'introduction de la demande de PU	N	
A	13/07/2026	Modif. demande de compléments	O	
B			P	
C			Q	
D			R	
E			S	
F			T	
G			U	
H			V	
I			W	
J			X	
K			Y	
L			Z	
M				

ÉCHELLE	DATE	DESSINATEUR	ARCHITECTE	DOSSIER
1/50	13/07/2026		Charles Guénézan	26CGZ001

Les informations reprises sur ces plans ne sont données qu'à titre indicatif dans le cadre de cette demande de permis d'urbanisme et ne pourront en aucun cas être utilisées pour toute exécution de travaux. Toutes cotations et éléments tels aux techniques spécialisé à la stabilité, et tout autre bureau d'études sont indiqués à titre indicatif et doivent être vérifiés par ces derniers. Ce document est protégé par les droits d'auteur conformément à la loi du 30 juin 1994 et aux conventions internationales en vigueur. Toute reproduction, utilisation ou communication à des tiers sans autorisation préalable de l'auteur est interdite. Les mesures et les différences sont explicitement mentionnés sur le document graphique qui serait établi par un tiers au départ des données graphiques et informatiques dont l'usage lui aurait été autorisé. Loi du 19 avril 1994.

Plan du rez-de-chaussée

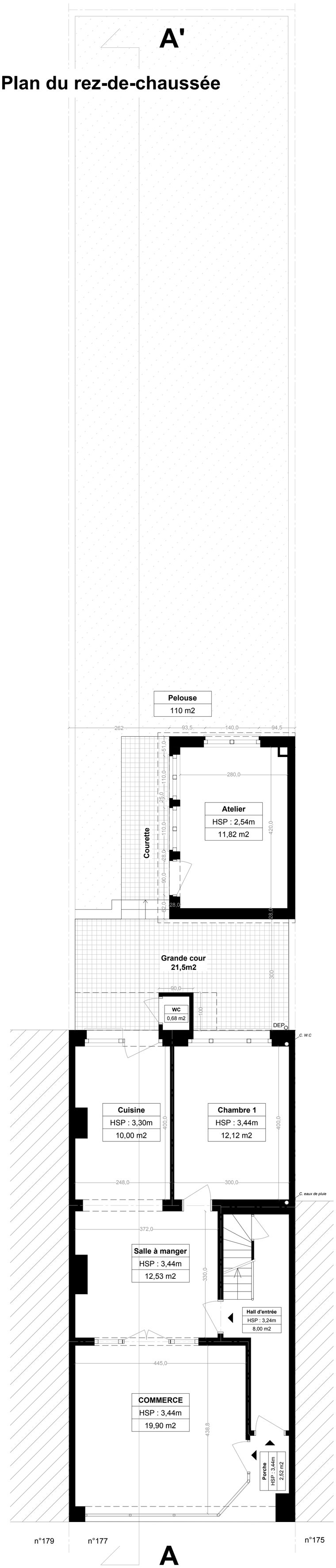

Plan de toiture

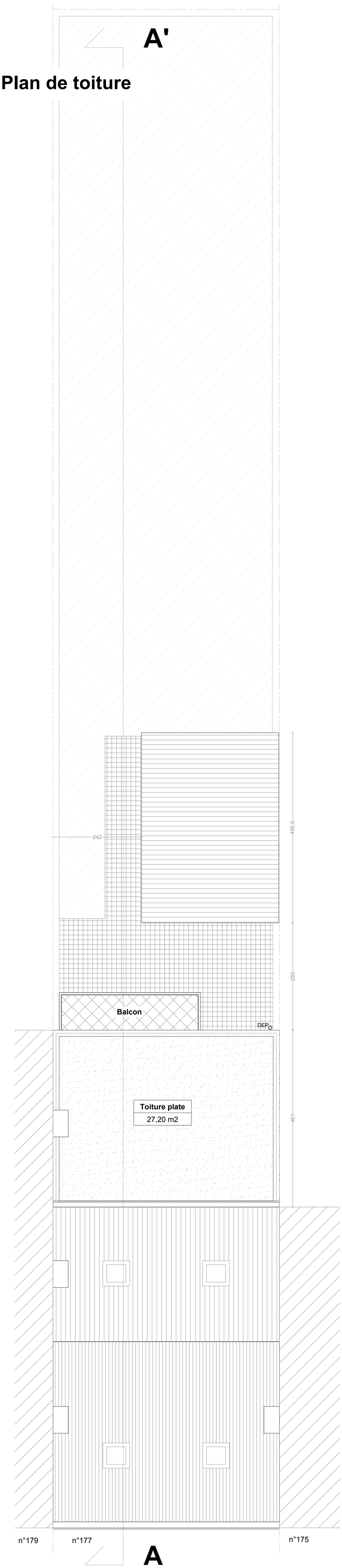

LÉGENDE - PLANS

- Sol
- Mur existant
- Nouvelle maçonnerie
- Isolant

LÉGENDE - MATÉRIAUX

SITUATION DE DROIT :

1. Briques ton orange
2. Enduit ciment ton beige
3. ferronneries ton noir
4. Ceramique ton noir
5. Parement pierre beige
6. Menuiseries bois - ton blanc
7. Boiserie ton blanc
8. Tuiles ton orange
9. Enduit béton ton gris
10. Panneau ondulé

SITUATION PROJETÉE :

11. Briques ton orange
12. Nouvel enduit ton beige - RAL 1013
13. Menuiseries PVC ton blanc - RAL 9010
14. Nouvelle acrotère/tablette métallique - RAL 7016
15. Nouvelles tuiles ton orange
16. Nouvelle porte d'entrée PVC ton blanc - RAL 1013 3 ouvertures boîtes aux lettres
17. Soubassement béton ton gris - RAL 7016
18. Nouvelle descente d'eaux de pluie - RAL 7016
19. Nouveaux panneaux photovoltaïques

LÉGENDE - ABRÉVIATIONS

HA.	Hauteur allège	**EI30'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 30 minutes
HF.	Hauteur fenêtre	**EI60'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 60 minutes
HP.	Hauteur porte	**DEP.**	Descente eaux pluviales
HSP.	Hauteur sous plafond	**EU.**	Eaux usées
HSFP.	Hauteur sous faux-plafond	**EF.**	Eaux fécales
SE.	Surface nette éclairante	**OAR.**	Ouverture d'alimentation réglable
SH0.	Surface hauteur : 0 m	**OAM.**	Ouverture d'alimentation mécanique
SH150.	Surface hauteur : 1,50 m	**OT.**	Ouverture de transfert
SH230.	Surface hauteur : 2,30m	**OER.**	Ouverture d'évacuation réglable
NIV.	Niveau	**OEM.**	Ouverture d'évacuation mécanique

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Transformation d'un logement 1 chambre et son commerce en un appartement 2 chambres

RUE LÉON THÉODOR 177
1090 JETTE

PROVINCE - BRUXELLES

COMMUNE - JETTE

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

[redacted]

SIGNATURE :

ARCHITECTE

MR CHARLES GUÉNÉZAN
Av. Charles-Quint, 331 bte 4
1083 Bruxelles
N° Architecte : 3007731
+32 470 84 87 76
charles.guenezan@outlook.com

SIGNATURE :

PROPRIÉTAIRES	INGÉNIEUR EN STABILITÉ	INGÉNIEUR EN TECHNIQUES SPÉCIALES	ENTREPRISE

SITUATION DE DROIT :

Plan du rez-de-chaussée et plan de toiture

Plan n°/ 3 /7

indice A

0	20/04/2026	Date d'introduction de la demande de PU	N		
A	13/07/2026	Modif. demande de compléments	O		
B			P		
C			Q		
D			R		
E			S		
F			T		
G			U		
H			V		
I			W		
J			X		
K			Y		
L			Z		
M					

ÉCHELLE	DATE	DESSINATEUR	ARCHITECTE	DOSSIER
1/50	13/07/2026		Charles Guénézan	26CGZ001

Les informations reprises sur ces plans ne sont données qu'à titre indicatif dans le cadre de cette demande de permis d'urbanisme et ne pourront en aucun cas être utilisées pour toute exécution de travaux. Toutes cotations et éléments liés aux techniques spéciales/ à la stabilité, et tout autre bureau d'études sont indiqués à titre indicatif et doivent être vérifiés par ces derniers. Ce document est protégé par les droits d'auteur qui appartiennent exclusivement à l'architecte. Tout usage même partiel de ce document doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de la part de l'architecte. En tout état de cause, son nom et ses références sont explicitement mentionnés sur le document graphique qui serait établi par un tiers au départ des données graphiques et informatiques dont l'usage lui aurait été autorisé. Loi du 16 avril 1934.

Élévation de façade rue



Élévation de façade arrière

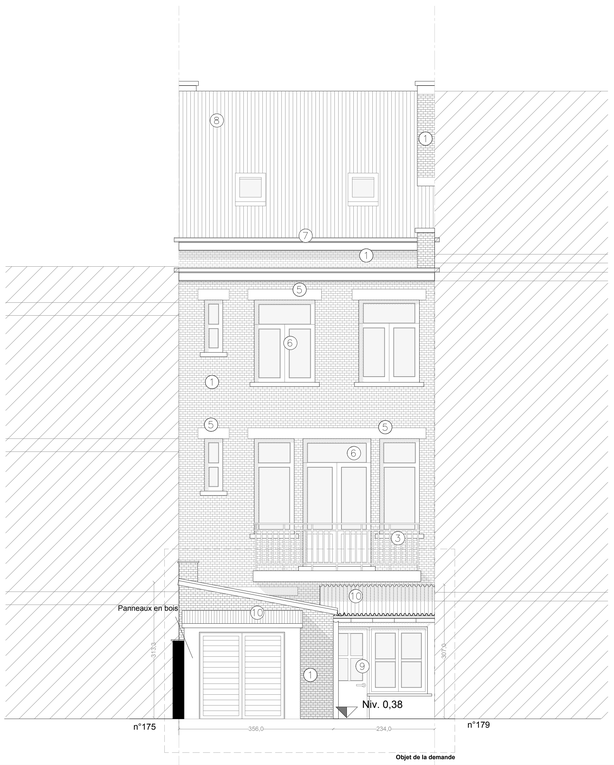

Coupe BB'

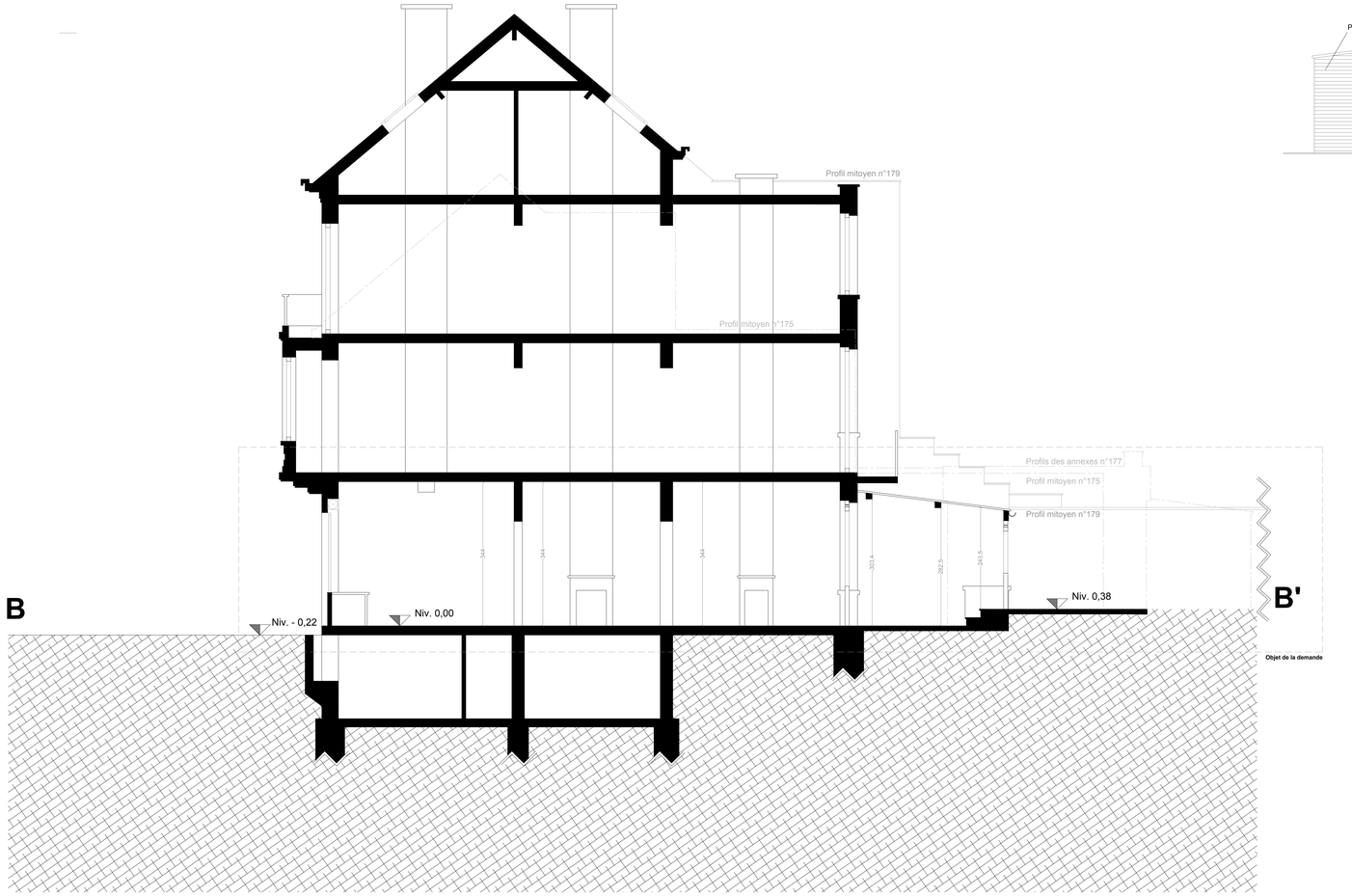

Plan de sous-sol

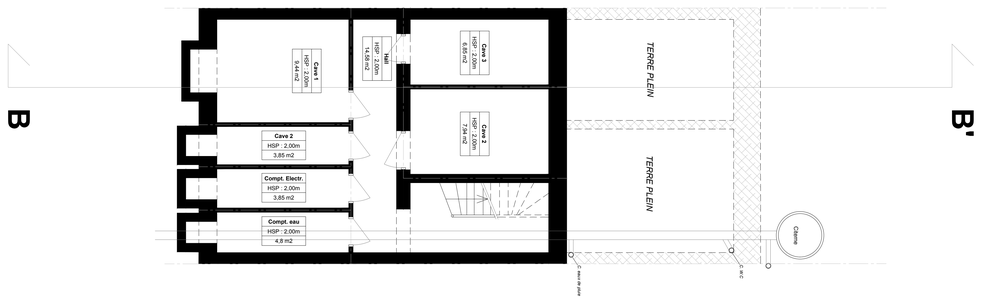

Élévation de façade latérale

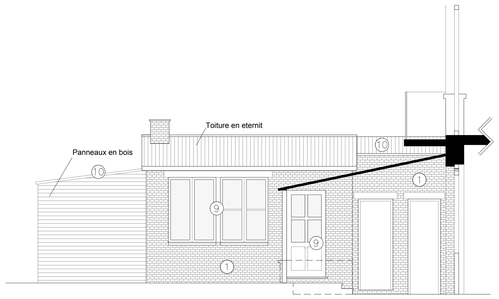

LÉGENDE - PLANS

- Sol
- Mur existant
- Nouvelle maçonnerie
- Isolant

LÉGENDE - MATÉRIAUX

SITUATION DE FAIT :

1. Briques ton orange
2. Enduit ciment ton beige
3. Ferronneries ton noir
4. Ceramique ton noir
5. Parement pierre beige
6. Menuiseries bois ton blanc
7. Boiserie ton blanc
8. Tuiles ton orange
9. Menuiserie bois ton vert
10. Polycarbonate ondulé

SITUATION PROJETÉE :

11. Briques ton orange
12. Nouvel enduit ton beige - RAL 1013
13. Menuiseries PVC ton blanc - RAL 9010
14. Nouvelle acrotère/tablette métallique - RAL 7016
15. Nouvelles tuiles ton orange
16. Nouvelle porte d'entrée PVC ton blanc - RAL 1013 3 ouvertures boîtes aux lettres
17. Soubassement béton ton gris - RAL 7016
18. Nouvelle descente d'eaux de pluie - RAL 7016
19. Nouveaux panneaux photovoltaïques

LÉGENDE - ABRÉVIATIONS

HA.	Hauteur allège	**EI30'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 30 minutes
HF.	Hauteur fenêtre	**EI60'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 60 minutes
HP.	Hauteur porte	**DEP.**	Descente eaux pluviales
HSP.	Hauteur sous plafond	**EU.**	Eaux usées
HSPP.	Hauteur sous faux-plafond	**EF.**	Eaux fécales
SE.	Surface nette éclairante	**OAR.**	Ouverture d'alimentation réglable
SH0.	Surface hauteur : 0 m	**OAM.**	Ouverture d'alimentation mécanique
SH150.	Surface hauteur : 1,50 m	**OT.**	Ouverture de transfert
SH230.	Surface hauteur : 2,30m	**OER.**	Ouverture d'évacuation réglable
NIV.	Niveau	**OEM.**	Ouverture d'évacuation mécanique

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Transformation d'un logement 1 chambre et son commerce en un appartement 2 chambres

RUE LÉON THÉODOR 177
1090 JETTE

PROVINCE - BRUXELLES — COMMUNE - JETTE

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

[redacted]

SIGNATURE :

ARCHITECTE

MR CHARLES GUÉNÉZAN
Av. Charles-Quint, 331 bte 4
1083 Bruxelles
N° Architecte : 3007731
+32 470 84 87 76
charles.guenezan@outlook.com

SIGNATURE :

PROPRIÉTAIRES	INGÉNIEUR EN STABILITÉ	INGÉNIEUR EN TECHNIQUES SPÉCIALES	ENTREPRISE

SITUATION DE FAIT :

Plan d'implantation, coupe, élévations et plan du sous-sol

Plan n°/ 4 / 7 indice A

0	20/04/2026	Date d'introduction de la demande de PU	N		
A	13/07/2026	Modif. demande de compléments	O		
B			P		
C			Q		
D			R		
E			S		
F			T		
G			U		
H			V		
I			W		
J			X		
K			Y		
L			Z		
M					

ÉCHELLES	DATE	DESSINATEUR	ARCHITECTE	DOSSIER
1/500 & 1/50	13/07/2026		Charles Guénézan	26CGZ001

Les informations reprises sur ces plans ne sont données qu'à titre indicatif dans le cadre de cette demande de permis d'urbanisme et ne pourront en aucun cas être utilisées pour toute exécution de travaux. Toutes cotations et dimensions liées aux techniques spéciales de la stabilité, et tout autre bureau d'études sont indiquées à titre indicatif et doivent être vérifiés par ces derniers. Ce document est protégé par les droits d'auteur conformément à la loi du 30 juillet 1994 relative à la protection des droits d'auteur et des droits voisins. Toute reproduction partielle ou totale, toute utilisation à des fins commerciales ou toute mise à disposition de tiers sans l'autorisation préalable et écrite de l'auteur est interdite. Les différences sont explicitement mentionnées sur le document graphique qui serait établi par un tiers au départ des données graphiques et informatiques dont l'usage lui aurait été autorisé. Loi du 18 avril 1994.

Plan du rez-de-chaussée

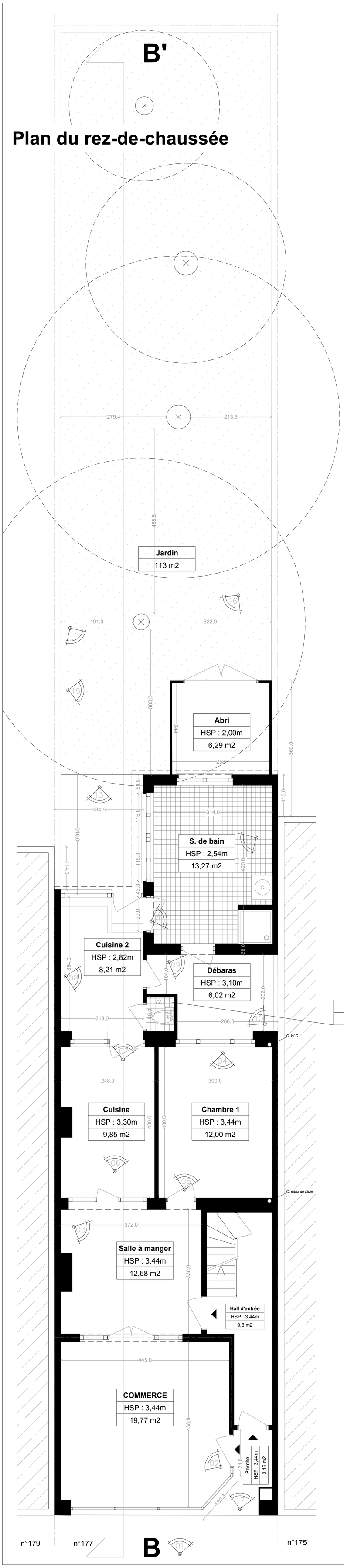

Plan de toiture

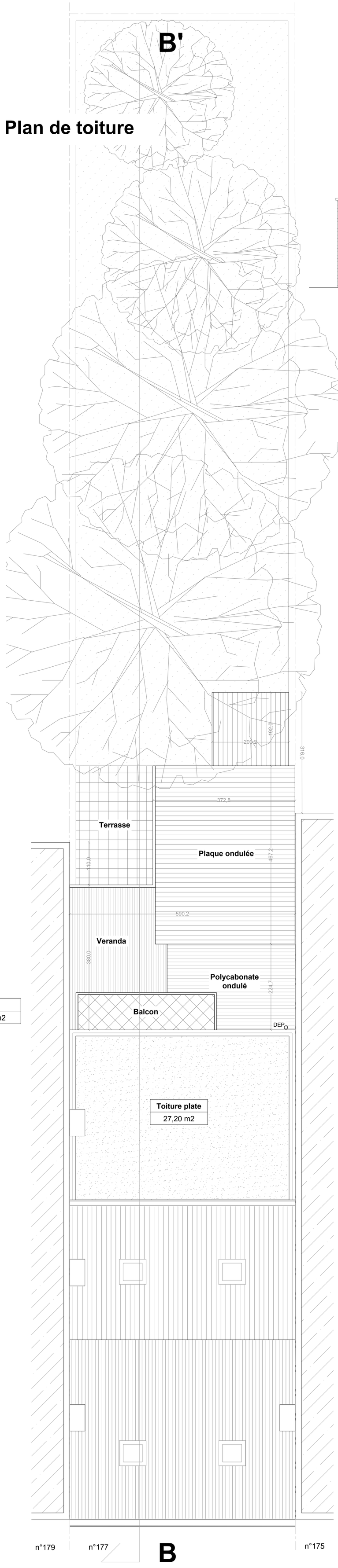



LÉGENDE - PLANS

- Sol
- Mur existant
- Nouvelle maçonnerie
- Isolant

LÉGENDE - MATÉRIAUX

SITUATION DE FAIT :

1. Briques ton orange
2. Enduit ciment ton beige
3. ferronneries ton noir
4. Ceramique ton noir
5. Parement pierre beige
6. Menuiseries bois ton blanc
7. Boiserie ton blanc
8. Tuiles ton orange
9. Menuiserie bois ton vert
10. Polycarbonate ondulé

SITUATION PROJETÉE :

11. Briques ton orange
12. Nouvel enduit ton beige - RAL 1013
13. Menuiseries PVC ton blanc - RAL 9010
14. Nouvelle acrotère/tablette métallique - RAL 7016
15. Nouvelles tuiles ton orange
16. Nouvelle porte d'entrée PVC ton blanc - RAL 1013 3 ouvertures boîtes aux lettres
17. Soubassement béton ton gris - RAL 7016
18. Nouvelle descente d'eaux de pluie - RAL 7016
19. Nouveaux panneaux photovoltaïques

LÉGENDE - ABRÉVIATIONS

HA.	Hauteur allège	**EI30'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 30 minutes
HF.	Hauteur fenêtre	**EI60'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 60 minutes
HP.	Hauteur porte	**DEP.**	Descente eaux pluviales
HSP.	Hauteur sous plafond	**EU.**	Eaux usées
HSFP.	Hauteur sous faux-plafond	**EF.**	Eaux fécales
SE.	Surface nette éclairante	**OAR.**	Ouverture d'alimentation réglable
SH0.	Surface hauteur : 0 m	**OAM.**	Ouverture d'alimentation mécanique
SH150.	Surface hauteur : 1,50 m	**OT.**	Ouverture de transfert
SH230.	Surface hauteur : 2,30m	**OER.**	Ouverture d'évacuation réglable
NIV.	Niveau	**OEM.**	Ouverture d'évacuation mécanique

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Transformation d'un logement 1 chambre et son commerce en un appartement 2 chambres

RUE LÉON THÉODOR 177
1090 JETTE

PROVINCE - BRUXELLES

COMMUNE - JETTE

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

[redacted]

SIGNATURE :

ARCHITECTE

MR CHARLES GUÉNÉZAN
Av. Charles-Quint, 331 bte 4
1083 Bruxelles
N° Architecte : 3007731
+32 470 84 87 76
charles.guenezan@outlook.com

SIGNATURE :

PROPRIÉTAIRES	INGÉNIEUR EN STABILITÉ	INGÉNIEUR EN TECHNIQUES SPÉCIALES	ENTREPRISE

SITUATION DE FAIT :

Plan du rez-de-chaussée et plan de toiture

Plan n°/ 5 /7

indice A

0	20/04/2026	Date d'introduction de la demande de PU	N		
A	13/07/2026	Modif. demande de compléments	O		
B			P		
C			Q		
D			R		
E			S		
F			T		
G			U		
H			V		
I			W		
J			X		
K			Y		
L			Z		
M					

ÉCHELLE	DATE	DESSINATEUR	ARCHITECTE	DOSSIER
1/50	13/07/2026		Charles Guénézan	26CGZ001

Les informations reprises sur ces plans ne sont données qu'à titre indicatif dans le cadre de cette demande de permis d'urbanisme et ne pourront en aucun cas être utilisées pour toute exécution de travaux. Toutes cotations et éléments liés aux techniques spéciales/ à la stabilité, et tout autre bureau d'études sont indiqués à titre indicatif et doivent être vérifiés par ces derniers. Ce document est protégé par les droits d'auteur qui appartiennent exclusivement à l'architecte. Tout usage même partiel de ce document doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de la part de l'architecte. En tout état de cause, son nom et ses références sont explicitement mentionnés sur le document graphique qui serait établi par un tiers au départ des données graphiques et informatiques dont l'usage lui aurait été autorisé. Loi du 16 avril 1934.

Élévation de façade rue



Élévation de façade arrière



Coupe CC'

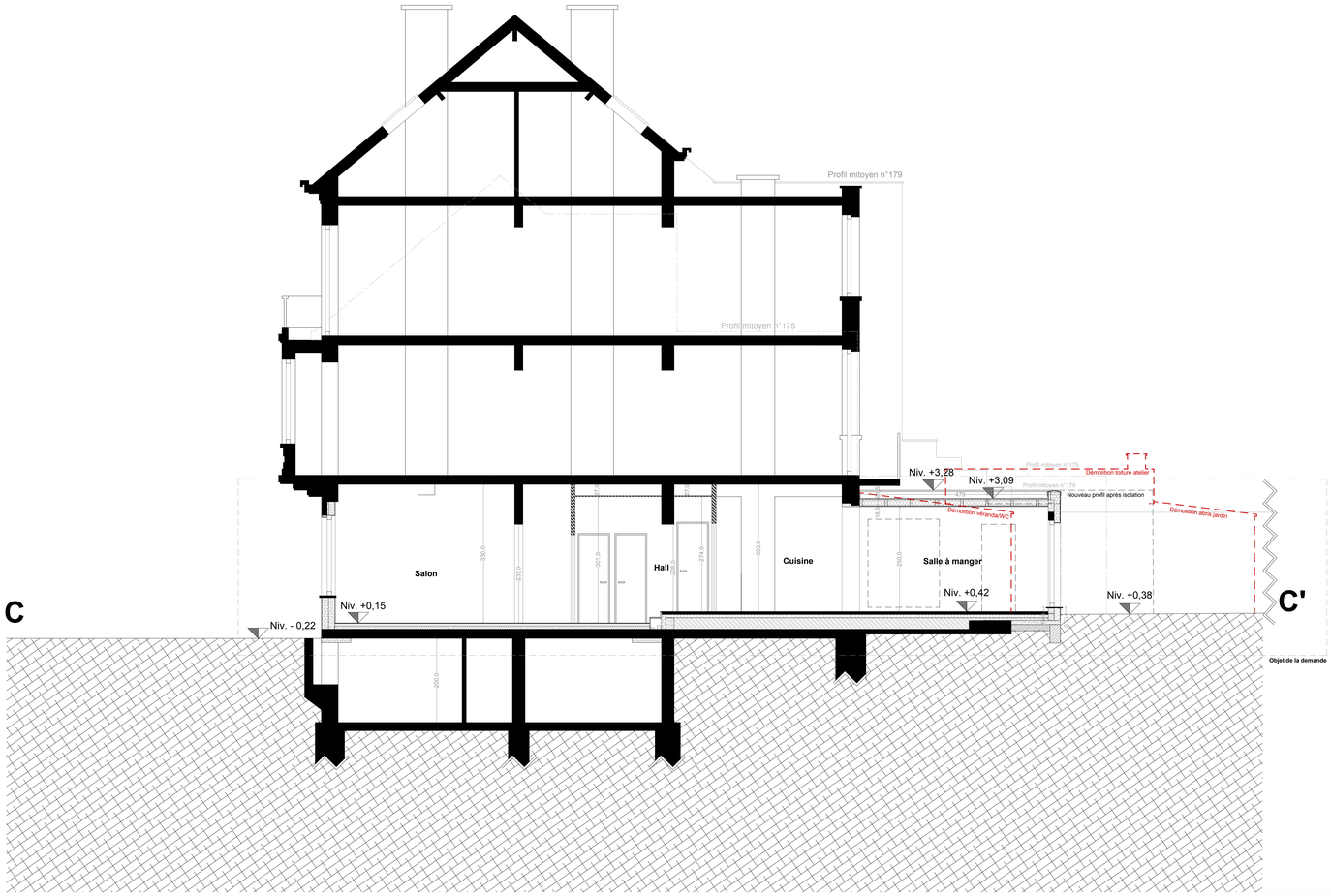

Plan de sous-sol

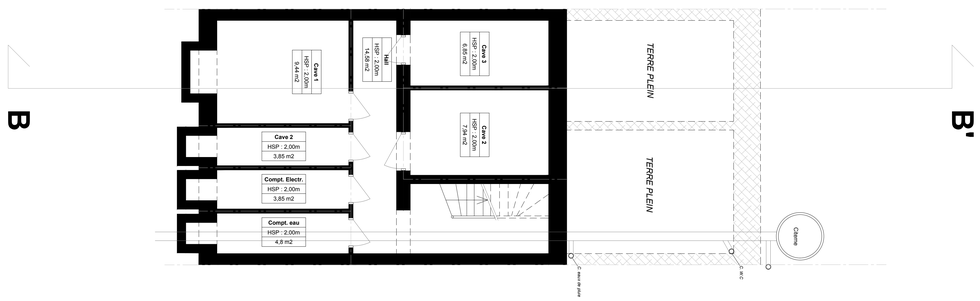

LÉGENDE - PLANS

- Sol
- Mur existant
- Nouvelle maçonnerie
- Isolant

LÉGENDE - MATÉRIAUX

SITUATION DE FAIT :

1. Briques ton orange
2. Enduit ciment ton beige
3. ferronneries ton noir
4. Ceramique ton noir
5. Parement pierre beige
6. Menuiseries bois ton blanc
7. Boiserie ton blanc
8. Tuiles ton orange
9. Menuiserie bois ton vert
10. Polycarbonate ondulé

SITUATION PROJETÉE :

11. Briques ton orange
12. Nouvel enduit ton beige - RAL 1013
13. Menuiseries PVC ton blanc - RAL 9010
14. Nouvelle acrotère/tablette métallique - RAL 7016
15. Nouvelles tuiles ton orange
16. Nouvelle porte d'entrée PVC ton blanc - RAL 1013 3 ouvertures boîtes aux lettres
17. Soubassement béton ton gris - RAL 7016
18. Nouvelle descente d'eaux de pluie - RAL 7016
19. Nouveaux panneaux photovoltaïques

LÉGENDE - ABRÉVIATIONS

HA.	Hauteur allège	**EI30'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 30 minutes
HF.	Hauteur fenêtre	**EI60'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 60 minutes
HP.	Hauteur porte	**DEP.**	Descente eaux pluviales
HSP.	Hauteur sous plafond	**EU.**	Eaux usées
HSFP.	Hauteur sous faux-plafond	**EV.**	Eaux fécales
Sé.	Surface nette éclairante	**OAR.**	Ouverture d'alimentation réglable
SH0.	Surface hauteur : 0 m	**OAM.**	Ouverture d'alimentation mécanique
SH150.	Surface hauteur : 1,50 m	**OT.**	Ouverture de transfert
SH230.	Surface hauteur : 2,30m	**OER.**	Ouverture d'évacuation réglable
NIV.	Niveau	**OEM.**	Ouverture d'évacuation mécanique

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Transformation d'un logement 1 chambre et son commerce en un appartement 2 chambres

RUE LÉON THÉODOR 177
1090 JETTE

PROVINCE - BRUXELLES — COMMUNE - JETTE

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

[redacted]

SIGNATURE :

ARCHITECTE

MR CHARLES GUÉNÉZAN
Av. Charles-Quint, 331 bte 4
1083 Bruxelles
N° Architecte : 3007731
+32 470 84 87 76
charles.guenezan@outlook.com

SIGNATURE :

PROPRIÉTAIRES	INGÉNIEUR EN STABILITÉ	INGÉNIEUR EN TECHNIQUES SPÉCIALES	ENTREPRISE

SITUATION PROJETÉE :
Plan d'implantation, coupe, élévations et plan du sous-sol

Plan n°/

6 / 7

indice A

0	20/04/2026	Date d'introduction de la demande de PU	N	
A	13/07/2026	Modif. demande de compléments	O	
B			P	
C			Q	
D			R	
E			S	
F			T	
G			U	
H			V	
I			W	
J			X	
K			Y	
L			Z	
M				

ÉCHELLES	DATE	DESSINATEUR	ARCHITECTE	DOSSIER
1/500 & 1/50	13/07/2026		Charles Guénézan	26CGZ001

Les informations reprises sur ces plans ne sont données qu'à titre indicatif dans le cadre de cette demande de permis d'urbanisme et ne pourront en aucun cas être utilisées pour toute exécution de travaux. Toutes cotations et éléments liés aux techniques spéciales(à la stabilité, et tout autre bureau d'études) sont indiqués à titre indicatif et doivent être vérifiés par ces derniers. Ce document est protégé par les droits d'auteur qui appartiennent exclusivement à l'architecte. Tout usage même partiel de ce document doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de la part de l'architecte. En tout état de cause, tom nom et tels références sont explicitement mentionnés sur le document graphique qui serait établi par un tiers au départ des données graphiques et informatiques dont l'usage lui aurait été autorisé. Loi du 19 avril 1994.

Plan du rez-de-chaussée

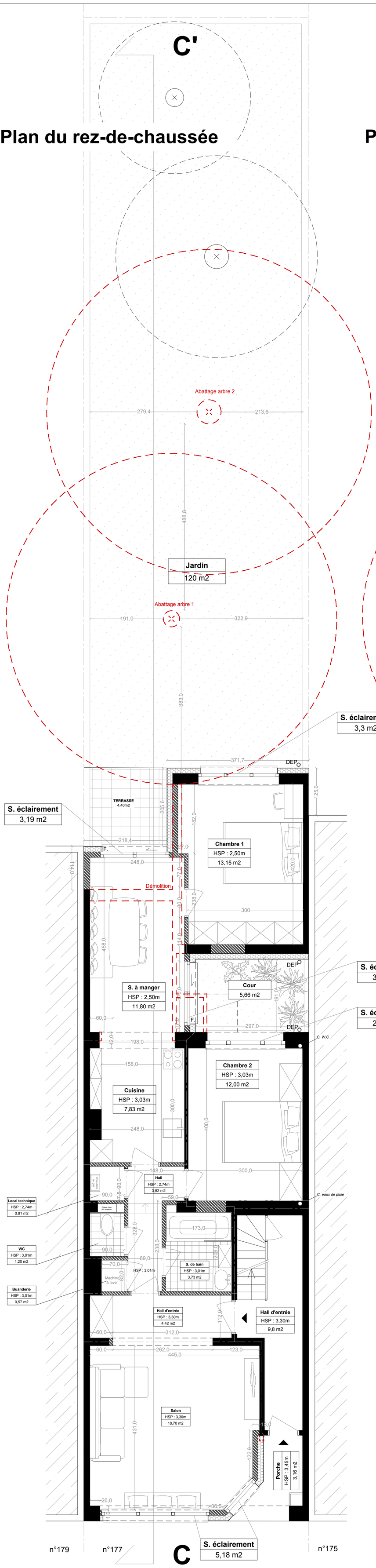

Plan de toiture

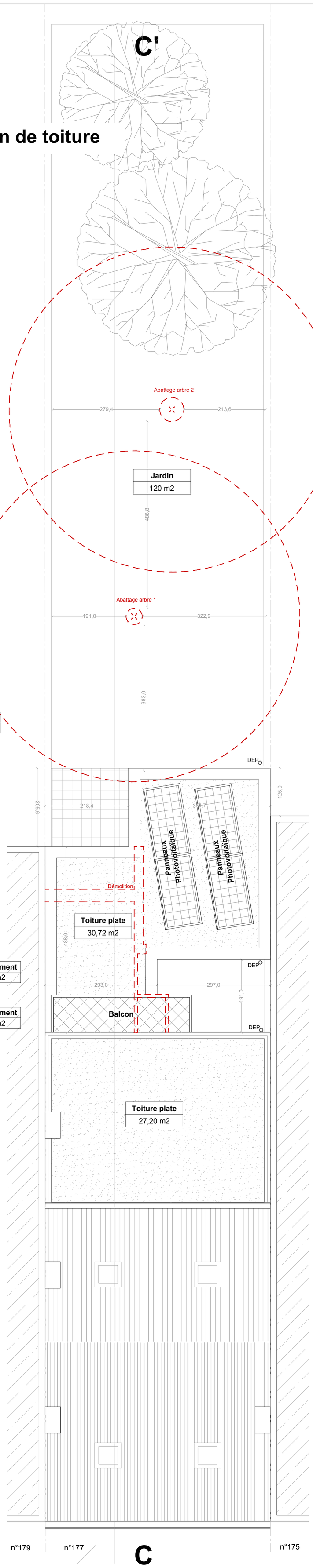

LÉGENDE - PLANS

- Sol
- Mur existant
- Nouvelle maçonnerie
- Isolant

LÉGENDE - MATÉRIAUX

SITUATION DE FAIT :

1. Briques ton orange
2. Enduit ciment ton beige
3. ferronneries ton noir
4. Ceramique ton noir
5. Parement pierre beige
6. Menuiseries bois ton blanc
7. Boiserie ton blanc
8. Tuiles ton orange
9. Menuiserie bois ton vert
10. Polycarbonate ondulé

SITUATION PROJETÉE :

11. Briques ton orange
12. Nouvel enduit ton beige - RAL 1013
13. Menuiseries PVC ton blanc - RAL 9010
14. Nouvelle acrotère/tablette métallique - RAL 7016
15. Nouvelles tuiles ton orange
16. Nouvelle porte d'entrée PVC ton blanc - RAL 1013 3 ouvertures boîtes aux lettres
17. Soubassement béton ton gris - RAL 7016
18. Nouvelle descente d'eaux de pluie - RAL 7016
19. Nouveaux panneaux photovoltaïques

LÉGENDE - ABRÉVIATIONS

HA.	Hauteur allège	**EI30'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 30 minutes
HF.	Hauteur fenêtre	**EI60'**	Etanchéité au feu et Isolation thermique 60 minutes
HP.	Hauteur porte	**DEP.**	Descente eaux pluviales
HSP.	Hauteur sous plafond	**EU.**	Eaux usées
HSFP.	Hauteur sous faux-plafond	**EF.**	Eaux fécales
SE.	Surface nette éclairante	**OAR.**	Ouverture d'alimentation réglable
SH0.	Surface hauteur : 0 m	**OAM.**	Ouverture d'alimentation mécanique
SH150.	Surface hauteur : 1,50 m	**OT.**	Ouverture de transfert
SH230.	Surface hauteur : 2,30m	**OER.**	Ouverture d'évacuation réglable
NIV.	Niveau	**OEM.**	Ouverture d'évacuation mécanique

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Transformation d'un logement 1 chambre et son commerce en un appartement 2 chambres

RUE LÉON THÉODOR 177
1090 JETTE

PROVINCE - BRUXELLES

COMMUNE - JETTE

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

[redacted]

SIGNATURE :

ARCHITECTE

MR CHARLES GUÉNÉZAN
Av. Charles-Quint, 331 bte 4
1083 Bruxelles
N° Architecte : 3007731
+32 470 84 87 76
charles.guenezan@outlook.com

SIGNATURE :

PROPRIÉTAIRES	INGÉNIEUR EN STABILITÉ	INGÉNIEUR EN TECHNIQUES SPÉCIALES	ENTREPRISE

SITUATION PROJETÉE :
Plan du rez-de-chaussée et plan de toiture

Plan n°/ 7/7

indice A

0	20/04/2026	Date d'introduction de la demande de PU	N		
A	13/07/2026	Modif. demande de compléments	O		
B			P		
C			Q		
D			R		
E			S		
F			T		
G			U		
H			V		
I			W		
J			X		
K			Y		
L			Z		
M					

ÉCHELLE	DATE	DESSINATEUR	ARCHITECTE	DOSSIER
1/50	13/07/2026		Charles Guénézan	26CGZ001

Les informations reprises sur ces plans ne sont données qu'à titre indicatif dans le cadre de cette demande de permis d'urbanisme et ne pourront en aucun cas être utilisées pour toute exécution de travaux. Toutes cotations et éléments liés aux techniques spéciales/ à la stabilité, et tout autre bureau d'études sont indiqués à titre indicatif et doivent être vérifiés par ces derniers. Ce document est protégé par les droits d'auteur qui appartiennent exclusivement à l'architecte. Tout usage même partiel de ce document doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de la part de l'architecte. En tout état de cause, son nom et ses références sont explicitement mentionnés sur le document graphique qui serait établi par un tiers au départ des données graphiques et informatiques dont l'usage lui aurait été autorisé. Loi du 16 avril 1934.